



PLUS D'INFOS :



UN ACCIDENT DU TRAVAIL ? **NE SOYEZ PAS 2X VICTIME !**

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

Un accident est vite arrivé, aussi bien sur votre lieu de travail que sur le chemin pour vous y rendre. Sachez qu'il s'agit dès lors d'un accident du travail et qu'il est important d'adopter de bons réflexes, **à savoir :**



Peu importe que l'accident semble sans conséquence ou que votre employeur soit réticent à faire la déclaration, faites toujours en sorte que l'accident soit déclaré.



Les conséquences d'une non déclaration peuvent être graves en cas de complication future.



La présence de témoins n'est pas indispensable. Par contre demandez une copie de votre déclaration et répondez bien à tous les courriers de l'assureur.



Prenez le plus vite possible contact avec votre délégué, il vous guidera et vous accompagnera dans cette épreuve.



Ne cédez pas à la pression de l'employeur qui a tout intérêt à ce que vous ne déclariez pas votre accident.



L'accident peut être reconnu mais ce n'est pas gagné pour autant. L'assurance soumet fréquemment de mauvaises propositions d'accord. N'hésitez jamais à demander l'avis de votre médecin et du syndicat !

